



CONCOURS

« La mascotte de la Semaine de la Petite Enfance ! »

Règlement et invitation à la remise des prix

Le Collectif « Mes dix doigts » organise un concours de dessin afin d'avoir une mascotte officielle pour sa Semaine de la Petite Enfance.

Il est ouvert à tous les enfants âgés entre 2 à 12 ans.

Date finale de dépôt des créations : **Vendredi 15 mars 2019**
au cinéma Le Vagabond (3bis boulevard de la République, 10200 Bar-sur-Aube)

- Article 1 :

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés **entre 2 et 12 ans**.

- Article 2 :

La participation à ce concours est **gratuite et sans obligation d'adhésion** aux associations et institutions qui constituent le Collectif « Mes dix doigts ». Elle implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation pour l'organisateur d'utiliser les dessins remis ainsi que les noms des auteurs.

- Article 3

La réalisation du dessin doit être effectuée sur une **feuille de papier à dessin** d'un format :

A4 minimum : 21 x 29,7 cm

A3 maximum : 29,7 x 42 cm

- Article 4

Chaque dessin remis devra comporter au dos de celui-ci : **le nom, le prénom, l'âge et l'adresse de « l'artiste »**.

- Article 5

Les dessins devront être remis au plus tard **vendredi 15 mars 2019** au cinéma Le Vagabond – 3bis boulevard de la République, 10200 Bar-sur-Aube. Au-delà de cette date, les productions tardives ne pourront pas être présentées au jury.

- Article 6

Chaque participant(e) peut être présent(e) ou représenté(e) à la remise des prix prévue le :

**Dimanche 17 mars 2019, en fin de matinée,
lors du brunch de clôture de la Semaine de la Petite Enfance 2019
Au Cinéma Le Vagabond,
3bis boulevard de la République, 10200 Bar-sur-Aube**

C'est après la dernière animation de l'événement, le Ciné-danse « *Light Play* », que sera proclamé le palmarès. Chaque participant(e) recevra son gain au cinéma Le Vagabond.

- Article 7

Le ou la lauréat(e) du concours se voit décerner le Prix Spécial du Jury. Son œuvre servira de base pour l'élaboration de la mascotte de la Semaine de la Petite Enfance ; celle-ci apparaîtra sur la majorité des éléments de communication du Collectif « Mes dix doigts ».

Tous les autres dessins concourent au classement pour obtenir d'autres gains.

- Article 8

Le palmarès est établi par un jury composé de représentants du Collectif « Mes dix doigts » provenant des institutions et associations ci-dessous :

- le Centre Médico-Social
- le Cinéma Le Vagabond
- la Maison de l'Enfance
- la Maison Pour Tous centre social de Bar-sur-Aube
- la Médiathèque Albert Gabriel
- le Relais Assistantes Maternelles

- Article 9

Les décisions du jury seront sans appel.

- Article 10

Après délibération du Jury, les prix décernés seront les suivants :

- **1^{er} prix** : 2 places au parc d'attractions Nigloland
- **2^{ème} au 10^{ème} prix** : 1 entrée au cinéma Le Vagabond

Un(e) participant(e) ayant proposé plusieurs créations ne peut recevoir qu'un seul gain.

- Article 11

Tous les dessins seront exposés lors du brunch de clôture de la Semaine de la Petite Enfance 2019 au cinéma Le Vagabond et pourront être exposés par la suite chez d'autres membres du Collectif « Mes dix doigts ».

La création primée restera la propriété du Collectif « Mes dix doigts ».

- Article 12

L'organisateur du concours ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité ou en partie, reporté, modifié ou annulé.

- Article 13

L'original de ce règlement est conservé au siège de la Maison Pour Tous centre social de Bar-sur-Aube. Il est consultable sur le site du Collectif « Mes dix doigts » : <https://mesdixdoigts.jimdo.com>

Le Collectif « Mes dix doigts » et partenaires du concours :

